

L'EAU POTABLE



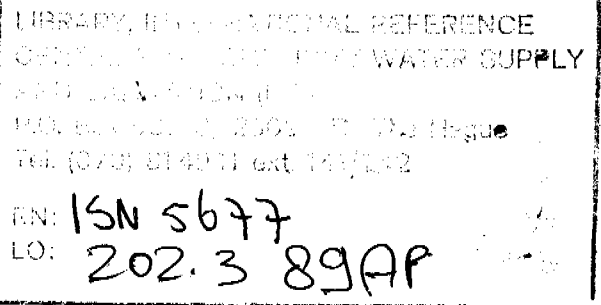
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (IRC)

2 0 2 . 3

8 9 A P

Rapport sur la
politique à suivre





**L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, LES INSTALLATIONS SANITAIRES,
LE DRAINAGE ET L'ÉVACUATION DES DÉCHETS**

dans

LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT SECTORIEL

FEVRIER 1989

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION
 2. LES POINTS POSITIFS ET LES POINTS NÉGATIFS
 - 2.1. La participation des usagers
 - 2.2. Les organisations
 - 2.3. Une gestion financière saine
 - 2.4. Les techniques et les fabrications locales
 - 2.5. Les déséquilibres
 - 2.6. La coordination et la coopération
 3. LA PARTICIPATION NÉERLANDAISE - LES PRINCIPES, LES OBJECTIFS ET LES DIRECTIVES
 - 3.1. La participation
 - 3.2. Les principes
 - 3.3. Les objectifs
 - 3.4. Les directives
 - 3.4.1. La participation de la population
 - 3.4.2. L'amortissement des dépenses
 - 3.4.3. L'évolution institutionnelle et le transfert de connaissances
 - 3.4.4. La technologie
 - 3.4.5. Une évolution équilibrée
 - 3.4.6. La coordination et la coopération
 4. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE
1. INTRODUCTION

L'approvisionnement en eau de bonne qualité et en quantité suffisante ainsi que l'évacuation dans de bonnes conditions d'hygiène des eaux résiduaires et des déchets solides constituent deux conditions fondamentales pour assurer un degré raisonnable de bien-être, une bonne santé et le progrès économique. Ces deux conditions ne peuvent être satisfaites que s'il y a un dispositif adéquat d'approvisionnement en eau à une distance raisonnable et s'il y a de bonnes installations

sanitaires. Il faut en outre se préoccuper de l'évacuation des eaux de surface polluées, des eaux résiduaires ménagères (y compris les matières fécales) et des effluents industriels. Ces équipements techniques combinés à des installations d'évacuation des déchets solides seront désignés, dans la suite du texte, par le vocable "équipements E/S" (E pour eau potable et S pour sanitaire).

La fourniture d'eau salubre est nécessaire non seulement pour la consommation humaine, mais aussi pour la transformation industrielle des produits agricoles. En outre, la demande en eau pour d'autres usages industriels est importante. Dans les zones urbaines, la consommation d'eau à des fins industrielles et commerciales peut représenter jusqu'à 40% de la consommation totale. Mutatis mutandis, le même problème se pose pour les eaux résiduaires, ce qui peut entraîner des complications pour les eaux de surface réceptrices, la nappe phréatique ou les installations d'épuration.

La nécessité absolue de disposer d'équipements E/S fiables a incité en 1977 les Nations Unies à lancer la Décennie Internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (1980-1990). L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a formulé des prévisions pour l'ensemble des besoins en 1990: cette année-là, les équipements E/S devraient être d'un niveau acceptable pour 3 milliards de personnes de plus qu'en 1979. Cela exigerait - selon des estimations très globales - une somme de 300 à 600 milliards de dollars US. Partant de la somme plancher, les dépenses annuelles moyennes durant la Décennie seraient égales à 5 fois le montant qui a été affecté en 1979 aux équipements E/S.

Une aussi grande demande en équipements et l'ampleur des travaux que cela sous-entend (étude préliminaire, planification, conception, mise en oeuvre, transfert des connaissances et des expériences, y compris la gestion et l'entretien) impliquent que l'objectif de la Décennie est plus un défi et un aiguillon qu'un but concret et réalisable.

Toutes les raisons pour un tel stimulant existaient - et existent encore. Un grand nombre de personnes dans les pays en développement, que ce soit à la ville ou à la campagne, ne disposent pas du minimum sanitaire.

En 1970, 35% de la population urbaine et jusqu'à 87% de la population rurale devaient vivre sans dispositif convenable d'approvisionnement en eau. Les installations sanitaires faisaient défaut pour 46% de la population urbaine et 91% de la population rurale. En 1980, on constatait un certain progrès, mais 26% des citadins et 67% des ruraux ne disposaient pas encore d'eau potable, tandis que 50% des citadins et 87% des villageois n'avaient pas d'installations sanitaires convenables. Outre le manque fréquent d'équipements adéquats et fonctionnant de façon satisfaisante, se pose le problème des équipements existants qui sont de plus en plus pollués ou qui deviennent insuffisants par suite de la forte croissance démographique en zone rurale et en ville.

La pénurie et/ou la pollution de l'eau ainsi que l'insalubrité des installations sanitaires sont en grande partie responsa-

bles du taux élevé de morbidité et de mortalité dans les pays en voie de développement. Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, 80% de toutes les maladies sont imputables à la pénurie d'eau, à l'utilisation d'eau polluée ou à l'ignorance des principes élémentaires d'hygiène. Par exemple il arrive dans les régions sèches que les femmes (en tout temps et en tout lieu chargées des travaux domestiques et de l'alimentation) doivent aller chercher l'eau très loin. Dans d'autres régions où les points d'eau sont plus proches, l'eau peut être très polluée, par exemple parce qu'elle sert de latrines ou parce qu'elle est infestée par la bilharziose ou encore polluée par les effluents industriels.

Le défi de la Décennie Internationale de l'Eau a produit ses effets. Les efforts considérables déployés au cours des dernières années ont conduit à des résultats remarquables dans le secteur qui nous intéresse. Et en tout premier lieu dans les pays en voie de développement où les organisations non-gouvernementales (ONG) et les autorités nationales ont accordé une haute priorité au secteur E/S. La grande mobilisation des autorités nationales, les efforts considérables déployés par de nombreuses ONG sans oublier les multiples initiatives des consommateurs ont conduit à une augmentation remarquablement rapide des installations sanitaires. En termes financiers, la contribution des pays en voie de développement est estimée aux 2/3 des dépenses totales.

La communauté internationale a apporté son appui substantiel à ces initiatives nationales et ce sur trois plans: financier, matériel et professionnel. Les Pays-Bas considèrent eux aussi que le secteur E/S est l'un des secteurs de concentration de leur politique en matière de coopération au développement. A titre d'illustration, indiquons que la contribution néerlandaise à l'implantation d'équipements E/S s'est située ces dernières années entre les 100 et 150 millions de florins par an.

Le résultat de tous ces efforts est impressionnant. Entre 1980 et 1985, il a été possible de mettre à la disposition de 300 millions de personnes un système amélioré d'approvisionnement en eau et d'améliorer pour 140 millions de personnes les installations sanitaires - aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

La devise de la Décennie "DE L'EAU POUR TOUS" a bel et bien été un stimulant, mais cet idéal ne sera pas encore atteint en 1990. Bien au contraire. D'après les estimations, il y avait en 1985 plus de personnes qu'en 1980 qui n'avaient pas accès à de bonnes installations E/S. La première moitié de la Décennie n'a guère réussi à répondre à l'augmentation de la demande. Une des raisons en est que les moyens financiers qui ont pu être dégagés ces dernières années sont inférieurs à ce qui avait été prévu lors du lancement de la Décennie en 1977 et ce, en raison des récessions économiques et de l'endettement des pays. En outre, la croissance démographique est très élevée dans nombre de pays en développement, ce qui entraîne notamment le tarissement des points d'approvisionnement en eau et leur pollution.

Le point capital sur lequel la communauté internationale doit concentrer son attention est donc comment parvenir, par des impulsions nouvelles, à accroître les moyens qui permettront de construire des installations nouvelles et d'améliorer celles qui sont déjà en place. On a en outre constaté que nombre d'équipements sont rapidement hors d'usage par manque d'entretien et de gestion. Enfin, des études ont montré que l'implantation d'équipements améliorés ne suffit pas en soi à réduire le nombre de cas de maladie dus à la pénurie et à la pollution de l'eau. Une bonne hygiène aux alentours des installations et une utilisation optimale de ces installations constituent des points tout aussi importants. Ces deux aspects - la bonne utilisation et l'hygiène des installations - font l'objet de campagnes d'information et de promotion de la participation du public.

La prise de conscience de ces problèmes ainsi que d'autres difficultés - qui s'est notamment accrue au cours de la Décennie - a régulièrement fait l'objet de concertations internationales sur les stratégies à déployer et sur les concepts à élaborer. Ces concertations ont conduit à plusieurs recommandations qui s'appliquent également à l'approvisionnement en eau potable et aux installations sanitaires financées par les Pays-Bas.

La situation que nous venons d'esquisser est la raison première de la rédaction du présent rapport. Il servira en premier lieu d'ouvrage de référence aux Pays-Bas, non seulement pour formuler une politique fondée en la matière, mais aussi pour formuler des instructions relatives à la conception et à la mise en oeuvre de projets ou programmes (co)financés par les Pays-Bas dans ce secteur. Il sera en second lieu important pour les concertations avec les autorités et les organisations dans les pays hôtes. En troisième lieu, le rapport a été rédigé en vue des concertations avec d'autres pays donateurs et avec des organisations des Nations Unies qui sont associées aux travaux dans ce secteur; ces concertations sont particulièrement importantes pour coordonner l'action des pays donateurs, la coordination étant en effet essentielle si l'on veut accroître l'efficacité des efforts communs.

Le présent rapport, qui s'inscrit dans le cadre de la politique néerlandaise de coopération au développement, notamment dans le secteur sanitaire et du développement rural, a pour but d'aider à formuler:

- des intentions politiques générales,
- des objectifs concrets et
- des lignes d'action pratiques.

2. LES POINTS POSITIFS ET LES POINTS NÉGATIFS

Même si l'aménagement et la gestion de nouveaux équipements E/S et l'amélioration de ceux qui sont déjà en place ne répondent pas encore à la demande croissante, on a enregistré de gros progrès, notamment pendant la Décennie Internationale de l'Eau.

En premier lieu, on a reconnu - encore plus qu'auparavant - que des équipements E/S fonctionnant bien et situés à des distances raisonnables constituent des conditions essentielles pour parvenir à un certain degré de bien-être et à une bonne hygiène. Il a en outre été mis au point de nouveaux projets standard qui ont permis d'implanter à grande échelle et d'entretenir des installations relativement bon marché et techniquement simples. Autre point important, on commence à prendre davantage conscience d'un certain nombre de problèmes - qui d'ailleurs ne sont pas spécifiquement sectoriels -, tels que:

- la participation optimale des usagers;
- la création d'organisations E/S chargées de la gestion et de l'entretien;
- le financement des coûts, lié à la forme de gestion, de droit public ou privé;
- la tendance à concentrer les efforts sur l'approvisionnement en eau potable et à sous-estimer la nécessité des installations sanitaires, du drainage et de l'évacuation des déchets solides;
- le manque de coordination entre les organisations nationales, les pays donateurs et les organisations multilatérales, ainsi que
- le manque de coordination entre les secteurs qui nous intéressent et d'autres secteurs connexes tels que le développement rural, la santé, l'agriculture, les industries (rurales), etc.

Les problèmes évoqués ci-dessus ont fait l'objet de nombreuses études. Il subsiste toutefois une forte demande de documentation plus détaillée et plus concrète sur des programmes réussis menés à vaste échelle dans des domaines tels que la participation de la population, l'organisation et le financement de l'entretien et des réparations, etc.

Dans les paragraphes qui suivent, nous examinerons plusieurs idées générales concernant les problèmes évoqués ci-dessus. Les paragraphes suivent dans les grandes lignes les recommandations formulées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et par l'OMS et qui sont le résultat de concertations internationales intensives entre notamment le PNUD, l'OMS, la Banque Mondiale, l'UNICEF et un grand nombre de donateurs bilatéraux.

2.1. La participation des usagers

L'expérience a montré que les travaux E/S qui sont exécutés sans appui organisé et sans la participation des usagers aboutissent à l'implantation d'installations qui ne fonctionnent que temporairement et qui ne sont pas utilisées de façon optimale. Les résultats sont par conséquent médiocres, notamment pour la santé publique.

La participation des usagers a pour but d'encourager l'utilisation adéquate des installations améliorées et d'optimiser ainsi l'hygiène et le bien-être. Ce résultat peut être atteint en associant les usagers aux travaux de préparation et d'exécution ainsi qu'à l'entretien des installations sanitaires. Cette participation a pour résultat que la communauté des usagers et les autorités assument ensemble la coresponsabilité des installations. L'emploi optimal et la bonne gestion des installations sont ainsi assurés. C'est aussi un moyen d'éviter la dégradation rapide et de nombreuses réparations, souvent inutiles. Toutefois, pour éviter tout malentendu, les autorités et les usagers devront se mettre d'accord - avant même le début des travaux - sur les formes de participation de la population.

La participation des femmes est particulièrement importante. En effet, les femmes sont en premier lieu responsables de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène des travaux ménagers. Il importe également d'associer les femmes à la gestion des équipements E/S, par exemple comme membres des comités d'entretien ou même comme techniciennes chargées de la maintenance.

La participation des usagers n'est possible que si elle est autorisée par les autorités nationales. Un certain nombre de pays en voie de développement estiment que les autorités centrales ont pour mission de mettre gratuitement à la disposition de la population des installations minimales d'approvisionnement en eau. Ces pays-là ne demandent pas la participation active des usagers. Il est bien évident que dans de tels cas il faut adapter la politique nationale si l'on veut attribuer des coresponsabilités aux usagers. Il s'agit là d'un problème d'ordre structurel. Changer la politique implique qu'il faudra notamment reformuler les missions et les fonctions depuis la base - c'est-à-dire les usagers - jusqu'à l'échelon national. Avec l'aide notamment du PNUD, de l'OMS et de la Banque Mondiale, un grand nombre de pays ont déjà commencé à préparer et à exécuter les changements qui s'imposent, ainsi qu'à formuler les nouvelles missions et fonctions et à adapter les organisations.

Quant aux pays qui stimulent la participation des usagers, ils donnent de plus en plus souvent forme - dès le stade des travaux préparatoires - aux modalités et au degré de participation de la population. Avant même de dresser les plans du projet, on analyse les possibilités techniques et, parallèlement, on commence à lancer des campagnes d'information pour mobiliser les usagers. En outre, on procède de plus en plus souvent à des études préliminaires socio-économiques afin d'évaluer les capacités de contribution des usagers aux travaux de préparation, d'exécution et d'entretien. Les campagnes d'information et la mobilisation des usagers ainsi que les études socio-économiques sont regroupées sous la rubrique "Travaux non techniques". Lorsque les études préliminaires techniques et socio-économiques sont achevées, les résultats sont discutés avec les usagers: quelle technique sera la plus appropriée? Quel sera l'emplacement le plus souhaitable pour les installations? Comment seront réparties les fonctions entre les instances qui coopèrent?

etc. Les travaux d'exécution ne commenceront que lorsque ces concertations seront achevées.

Pour les travaux non techniques, il est possible de choisir entre plusieurs options. Dans quelques cas, des unités socio-économiques temporaires ont été spécialement créées pour la durée du projet. Une deuxième option qui gagne en popularité est l'intervention des ONG spécialisées. Il arrive également que l'exécution des travaux non techniques soit confiée à des ministères de tutelle spécialisés, par exemple ceux qui sont responsables du développement communautaire ou de la santé. Enfin, les fonctions peuvent être attribuées à une ou plusieurs organisations responsables des aspects techniques, par exemple le ministère de l'Eau. Il est bien évident que, pour toutes les options, il faudra constamment veiller à l'harmonisation entre les aspects techniques et non-techniques, si l'on veut garantir le succès de la participation des usagers.

2.2. Les organisations

Les organisations et les instances nationales responsables des travaux d'adduction d'eau et d'implantation des sanitaires sont souvent insuffisamment en mesure d'exécuter correctement les multiples activités qui s'imposent, activités dont le nombre croît d'ailleurs rapidement.

Nombre de pays en développement utilisent leurs propres moyens financiers ou ceux qui ont été mis à leur disposition (notamment par l'intermédiaire des banques de développement multilatérales) pour privilégier les installations sanitaires dans les zones urbaines. La coopération bilatérale avec les Pays-Bas se concentre davantage sur la construction ou l'amélioration des équipements E/S en zone rurale ou à la périphérie des villes régionales intermédiaires. Dans les deux cas, l'utilisation, l'entretien et la réparation de ces installations incombent normalement aux organisations nationales. Ces dernières n'ont souvent qu'une capacité d'exécution limitée. En effet, la pénurie de personnel qualifié et la faible capacité de gestion combinées au manque ou à la défectuosité du matériel sont autant de facteurs qui entravent l'implantation rapide d'équipements E/S. Les grands projets qui sont financés par un ou plusieurs donateurs font alors bien souvent appel à une organisation (temporaire) qui, une fois le projet achevé (généralement au bout de quelques années), est progressivement supprimée. De nombreux équipements E/S peuvent ainsi être construits, mais cette méthode de travail ne concourt guère au développement de la capacité locale d'exécution.

Les installations E/S qui sont implantées par une organisation temporaire sont normalement remises - pendant une courte période de transfert - à l'organisation nationale qui est responsable de l'utilisation, de l'entretien et de la réparation. Mais ces organisations nationales ne sont généralement pas en mesure d'assumer ces fonctions supplémentaires, pour des raisons budgétaires et à cause de la pénurie de personnel.

La délégation des responsabilités jusqu'à l'échelon des usagers peut considérablement décharger l'échelon central des organisations nationales. Toutefois, la délégation des responsabilités dépend notamment de la complexité de la technique employée. L'entretien et les réparations à l'échelon du village par exemple ne sont possibles que si la technique le permet et que si, en outre, la population villageoise dispose des outils et des pièces de rechange. Ce sont là les objectifs majeurs du système d'entretien et de maintenance à l'échelon du village (Village Level Operation and Maintenance). En application de ce système, il a été mis au point des pompes manuelles qui sont maintenant implantées à vaste échelle. Ces pompes manuelles sont en premier lieu prévues dans les zones rurales et dans les régions à faible densité de population, mais peuvent aussi être installées dans des quartiers urbains déshérités. Dans ce système de maintenance, le rôle des pouvoirs publics peut se limiter à celui de conseiller et éventuellement de commanditaire, aussi bien pour la construction que pour l'entretien des installations. Mais pour que les pouvoirs publics puissent exercer correctement ces fonctions de soutien, il faut des informations récentes et fiables, notamment sur les aspects opérationnels des installations déjà en place, pour pouvoir donner aux usagers des précisions sur différents points, tels que le montant des coûts d'utilisation et d'entretien, le degré d'usure et la nécessité de remplacer des pièces, etc. Ces informations font en grande partie défaut. Des méthodes économiques permettant de recueillir ce genre d'informations sont actuellement mises au point et introduites.

Les installations urbaines techniquement compliquées et plus ramifiées se prêtent généralement moins à une plus grande décentralisation du fonctionnement et de l'entretien. Le fonctionnement et l'entretien de ces installations sont généralement confiés à des organisations publiques ou semi-publiques ou à des entreprises d'utilité publique. Ces dernières années, on a beaucoup plaidé en faveur de l'autonomie de la gestion, non seulement pour parvenir à une gestion plus efficace, mais aussi pour établir un lien plus direct entre les dépenses et les revenus. Nous pouvons citer comme exemple les entreprises PDAM en Indonésie et les corporations de l'eau (Water Corporation) dans plusieurs pays africains. Ces entreprises "nouveau style" ont besoin d'être formées et encadrées dans des domaines tels que la gestion, l'administration, les finances et la formation technique. Pour répondre à ces besoins, des accords de "jumelage" ont été passés ces dernières années entre des entreprises E/S dans les pays en voie de développement et des entreprises néerlandaises d'utilité publique.

2.3. Une gestion financière saine

Les investissements dans le secteur E/S devront en tout temps être efficaces. L'adéquation des dépenses sera établie en faisant l'analyse des coûts et des profits. Cette analyse devra établir une distinction entre les aspects financiers, économiques et sociaux des dépenses et recettes. Pour faciliter le calcul des dépenses et des recettes, on a mis au point plusieurs modèles de calcul ainsi que des normes

quantitatives. Ces modèles et ces normes sont également utilisés dans le secteur E/S, notamment pour les entreprises d'adduction d'eau potable.

Le deuxième impératif fondamental qui permettra de garantir une évolution durable dans le secteur E/S est que les coûts liés au capital (= intérêt et amortissements), les coûts opérationnels (= dépenses de fonctionnement) ainsi que les coûts d'entretien (= réparations) devront être couverts. Les premiers seront payés bien souvent entièrement ou partiellement sous la forme de capital d'investissement par des banques externes de financement du développement ou par des pays donateurs. Les coûts opérationnels et les coûts d'entretien seront normalement à la charge des usagers et des instances E/S nationales.

Les coûts de capital, les coûts opérationnels et les coûts d'entretien varient fortement et dépendent notamment de la technologie choisie, des conditions locales et du nombre d'usagers par installation. La Banque Mondiale publie régulièrement des chiffres sur les coûts dans un grand nombre de pays. Ces chiffres montrent que les coûts de capital pour un puits équipé d'une pompe manuelle prévue pour 50 à 300 personnes varient de 20 à 60 florins par personne. Les systèmes d'adduction d'eau fournissent de l'eau à des centaines, voire des milliers d'usagers. Les réseaux d'adduction d'eau équipés de robinets publics coûtent de 60 à 120 florins par personne, tandis que les réseaux d'adduction d'eau avec un dispositif de raccordement aux habitations coûtent de 120 à 220 florins par personne. Les coûts de fonctionnement varient eux aussi fortement. Ils sont négligeables pour les pompes manuelles et à pédale ainsi que pour les latrines. Mais les dépenses en travail et en énergie pour les réseaux d'adduction d'eau qui sont équipés de pompes à moteur peuvent varier de 10 à 50 florins par personne et par an. De même, les coûts de fonctionnement des installations sanitaires sont très variables selon la technologie appliquée. Les réseaux d'égout avec des dispositifs complets d'assainissement peuvent coûter jusqu'à 40 florins par personne et par an. Quant aux coûts de réparation et d'entretien des adductions d'eau, nous pouvons citer les chiffres indicatifs suivants: 1 florin pour une pompe manuelle, 3 florins pour un robinet public et 5 florins pour un raccordement dans les habitations.

La pratique a montré que les organisations E/S nationales sont souvent dans l'impossibilité de payer les intérêts des emprunts. De même, les coûts opérationnels et les coûts d'entretien constituent souvent une charge trop lourde: les tarifs sont souvent trop bas et le système d'encaissement des redevances est défectueux. Pour ces raisons notamment, il n'est pas possible d'acheter du carburant pour les moteurs ou des pièces de rechange pour les réparations. Par conséquent, les équipements E/S fonctionnent par intermittence ou même se dégradent précocement. Les coûts de fonctionnement et d'entretien devront cependant être supportés dans tous les cas dès le début par les organisations nationales responsables ou bien par les usagers. Le paiement des intérêts sur le capital d'investissement peut se faire éventuellement à plus long délai.

L'expérience a montré que les usagers des installations améliorées peuvent et veulent contribuer aux coûts d'aménagement, de fonctionnement et d'entretien, surtout lorsque les installations sont satisfaisantes et que le tarif des redevances correspond à la capacité financière des usagers. Ce but peut être atteint en fixant des tarifs qui tiennent compte du revenu des usagers. Dans le cas des groupes à faible revenu, la ligne de conduite adoptée est la suivante: l'ensemble des coûts de capitaux pour le fonctionnement et l'entretien ne doit pas dépasser les 3 à 5% du revenu familial. Les usagers peuvent également contribuer en nature, par exemple fournir un travail non qualifié ou des matériaux de construction que l'on trouve sur place. Ils peuvent également se charger de réparations simples ou assumer la coresponsabilité du bon fonctionnement des installations.

Il est bien évident que les décisions finales concernant les contributions financières et autres des usagers, les subventions éventuelles des autorités nationales et le choix de la technologie employée devront être prises en étroite concertation entre les usagers et les autorités E/S.

Le montant total des charges et le choix de la technique seront en grande partie déterminés par l'emplacement des installations E/S: s'agit-il d'une ville à forte densité de population, d'un centre régional à moins forte densité de population, d'un village ou encore d'une zone rurale où les habitations sont clairsemées?

Les zones urbaines

Les installations sanitaires urbaines sont concentrées sur une petite superficie. L'installation de pompes manuelles combinée à des latrines est généralement déconseillée en ville pour la simple raison que les latrines peuvent polluer les puits. Mais dans de nombreuses villes, les plus pauvres sont souvent dans l'impossibilité de payer les coûts opérationnels et encore moins les coûts de réparation des réseaux d'adduction d'eau ou des réseaux d'égouts. Pour que les groupes les plus défavorisés aient eux aussi accès à ces installations, il importe:

- d'élaborer une politique nationale selon laquelle toutes les couches de la population, y compris les plus déshéritées dans les villes, pourront avoir accès à des installations sanitaires adéquates;
- d'introduire des tarifs progressifs, c'est-à-dire des tarifs élevés pour les groupes les plus aisés et des possibilités de subvention pour les usagers les plus pauvres.

Les zones rurales

Par suite de la forte croissance démographique en zone rurale où l'habitat est dispersé, les sources souvent traditionnelles d'approvisionnement en eau s'épuisent, la qualité de l'eau diminue et les distances pour aller chercher l'eau augmentent.

La population rurale est parfaitement consciente des conséquences de ces évolutions et attribue donc généralement une haute priorité à l'amélioration des approvisionnements en eau potable. A l'exception des systèmes fonctionnant par gravité, les réseaux d'adduction d'eau conviennent rarement aux zones rurales à faible densité de population. En effet, leurs coûts d'aménagement sont élevés, leur gestion et leur fonctionnement exigent une bonne organisation et, pour l'entretien, qui est relativement complexe, il faut des mécaniciens qualifiés ainsi que des ateliers bien équipés et un large assortiment de pièces de rechange.

Pour les raisons que nous venons d'évoquer, il est fortement conseillé d'appliquer dans les zones rurales à faible densité de population des techniques à la fois simples et bon marché, telles que les pompes manuelles et les systèmes de distribution dits par gravité. L'aménagement et l'entretien de ces installations peuvent être confiés aux usagers. Mais comme ces techniques n'ont été appliquées que récemment à grande échelle, les systèmes de fonctionnement et d'entretien en sont bien souvent encore au stade expérimental - surtout dans les zones rurales en Afrique. Dans plusieurs pays, les réparations sont faites gratuitement par les organisations E/S à l'échelon du district. Dans d'autres, les réparations sont faites, contre paiement, par des spécialistes indépendants qui ont reçu la formation requise. Certains de ces spécialistes sont rémunérés pour chaque réparation par les usagers d'un système d'adduction d'eau, tandis que d'autres reçoivent un salaire mensuel. De même, le système d'encaissement des redevances (fonctionnement et réparation) varie d'un cas à l'autre. Dans certains cas, l'argent est encaissé pour chaque réparation, tandis que dans d'autres, les usagers versent une contribution mensuelle à une caisse de gestion de l'eau. Il est bien évident que le mode d'encaissement et de paiement devra être réglé en étroite coopération avec les usagers ou leurs représentants.

2.4. Les techniques et les fabrications locales

L'expérience a montré que l'implantation à grande échelle d'équipements coûteux et techniquement complexes ne convient pas dans des pays en voie de développement à faible capacité financière. Les efforts déployés ces dernières années pour mettre au point des techniques simples et peu onéreuses ont été couronnés de succès.

La principale évolution technologique est celle des pompes actionnées à la main et au pied. Les Pays-Bas ont fourni une importante contribution dans ce domaine. La production de nombreux modèles de pompes actionnées à la main et au pied - par exemple les pompes manuelles "action directe", les pompes manuelles "sans entretien technique", etc. - s'est développée et plusieurs centaines de milliers de pompes sont installées chaque année. Les techniques de forage de puits se sont multipliées, certaines utilisant des outils permettant de forer les puits à la main. Quant aux installations sanitaires, différents modèles ont été mis au point pour les latrines, par exemple les latrines à fosse ventilée (Ventilated Improved Pit latrine), les latrines à fosse de fermentation, les latrines à

chasse d'eau, etc. Quelques techniques simples ont également été mises au point pour l'évacuation et l'assainissement des déchets. Citons comme exemple les réseaux d'égouts small bore sewers et les installations de biogaz.

En raison de leur simplicité technique, plusieurs modèles qui ont été récemment mis au point sont maintenant fabriqués dans les pays en voie de développement. Citons les pompes actionnées à la main et au pied, les outils de forage pour les puits peu profonds, les marchepieds pour latrines, etc. Il est possible, en n'attribuant les licences de fabrication qu'à un nombre limité de producteurs, de limiter la diversité des types d'équipements qui sont mis sur le marché. La fabrication locale peut ainsi contribuer à la standardisation dans un pays.

La rentabilité économique de la fabrication locale dépend toutefois de plusieurs facteurs. Par exemple, les droits d'importation sur les matières premières ainsi que les taxes sur la vente des produits finis devront tenir compte de la concurrence à l'égard des produits importés. Le producteur local devra disposer de devises fortes pour acheter les matières premières nécessaires. L'expérience a également montré qu'une certaine aide spécialisée est souhaitable au moment où débute la production locale, par exemple pour la gestion, le contrôle de la qualité, l'élaboration du produit, etc. Plusieurs sociétés en participation (Joint ventures) locales ont été créées ces dernières années et la production locale sous licence a également augmenté.

2.5. Les déséquilibres

L'alimentation en eau potable a depuis toujours eu la plus haute priorité, tandis que les installations sanitaires, le drainage et l'évacuation des déchets solides ont moins retenu l'attention. En effet, on estime généralement que ce sont les ménages qui sont en premier lieu responsables de l'aménagement et de l'entretien des installations sanitaires. Par ailleurs, les dépenses engagées pour les installations sanitaires - notamment les réseaux d'égout - sont élevées; leur implantation relève d'organisations spécialisées; si les usagers ont le choix, ils préfèrent tous voir améliorer les réseaux d'adduction d'eau plutôt que de voir construire des installations sanitaires. En effet, le drainage et l'évacuation des déchets solides sont, généralement parlant, moins urgents en zones rurales.

Toutefois, la demande de bonnes installations sanitaires et de bons systèmes de drainage et d'évacuation des déchets est en augmentation. D'une part, parce que le problème de la pollution augmente, surtout dans les zones urbaines et à leur périphérie. D'autre part, parce que les campagnes d'information sur les possibilités techniques ont stimulé l'intérêt pour l'amélioration des installations sanitaires. De surcroît, les installations améliorées sont à la portée de la bourse des pauvres depuis l'introduction de techniques bon marché.

La principale entrave à une évolution harmonieuse dans ce domaine réside dans le fait qu'il y a cloisonnement des

responsabilités; l'approvisionnement en eau potable, les installations sanitaires, le drainage et l'évacuation des déchets solides relèvent d'organisations distinctes: ministère de l'Eau, ministère de la Santé, services municipaux, etc. Pour parvenir à un certain équilibre, il faudra coordonner et harmoniser les activités des différentes organisations. C'est plus vite dit que fait.

La coordination efficace entre les diverses organisations responsables de l'alimentation en eau ainsi que des installations sanitaires, du drainage et de l'évacuation des déchets constitue donc une exigence première. Parmi les projets urbains intégrés et coordonnés qui sont financés par les Pays-Bas, citons: le projet Kanpur/Mirzapur en Inde, le "Integrated Urban Infrastructure Development Project" en Indonésie et le "Integrated urban water and sanitation project" à Rada, Yémen du Nord. Et comme exemple de projets ruraux intégrés, citons les projets d'adduction d'eau potable et d'installations sanitaires à Morogoro/Shinyanga en Tanzanie et dans plusieurs Etats de l'Inde. Bien qu'il soit encore trop tôt pour donner des résultats, l'on peut espérer que ces projets favoriseront plus le bien-être et la santé publique que la simple amélioration des équipements déjà en place.

2.6. La coordination et la coopération

La coordination et la coopération entre les pays donateurs entre eux, entre les pays donateurs et les organisations nationales et, enfin, entre le secteur E/S et les autres secteurs sont souvent insuffisantes.

La coordination et la coopération entre les donateurs se sont considérablement améliorées ces dernières années, notamment grâce aux concertations internationales qui ont régulièrement eu lieu, notamment par l'intermédiaire du Comité d'aide au développement (CAD). Ces concertations ont abouti à des stratégies qui influencent progressivement les plans d'action sectoriels de nombreux pays donateurs. Renforcer cette coordination et cette coopération sera un bon moyen d'assurer le développement durable du secteur E/S, même lorsque la Décennie de l'Eau sera achevée.

La coordination et la coopération entre les autorités nationales et les donateurs et entre les diverses organisations qui sont responsables du secteur E/S relèvent évidemment en premier lieu des autorités nationales. Pendant la Décennie de l'Eau, des concertations sur la politique et les stratégies sectorielles ont eu lieu entre les organisations E/S et les institutions internationales telles que l'OMS, le PNUD et la Banque Mondiale. De plus, dans plusieurs pays, les organisations E/S nationales reçoivent l'aide des équipes de développement sectoriel (Sector Development Teams) de la Banque Mondiale/PNUD pour établir des plans d'investissement par secteur.

Des réunions d'étude sur les stratégies par région et par pays (Regional and Country Sector Strategies), qui ont lieu avec l'aide de l'OMS ou des donateurs bilatéraux, ont abouti dans plusieurs pays au réajustement de la politique nationale et

des stratégies par secteur. Donnons comme exemple le séminaire d'Arusha (1986) en Tanzanie au cours duquel deux points ont été examinés en détail, à savoir la délégation des responsabilités de l'échelon national à l'échelon du district et la participation des usagers.

Enfin, la coordination et la coopération entre le secteur E/S et d'autres secteurs sont elles aussi importantes. Certaines évolutions dans le secteur E/S peuvent avoir des répercussions sur d'autres secteurs tels que la santé, l'environnement, le potentiel de production, etc. Inversement, certaines évolutions dans ces secteurs peuvent exercer une grande influence sur le secteur E/S.

Examinons un à un ces différents secteurs:

- L'agriculture; le prélèvement d'énormes quantités d'eau à des fins de production, notamment pour l'irrigation, peut gravement réduire les réserves d'eau, mettant ainsi en danger l'approvisionnement en eau potable. Vu l'augmentation des prélèvements, la bonne gestion des réserves joue un rôle de plus en plus important. Il est bien évident qu'il faut recueillir des données sur ces réserves et sur leur mode d'exploitation pour mener une gestion adéquate. Dans certains pays, notamment l'Indonésie, le Yémen du Nord, les pays du Sahel, etc., il importe absolument de recueillir des données sur les réserves d'eau et les prélèvements afin d'améliorer la gestion des réserves qui se raréfient rapidement.
- L'environnement; les prélèvements massifs opérés sur des réserves limitées ainsi que les rejets d'eaux résiduelles (polluées) peuvent dégrader l'environnement. La désertification, les formes graves de pollution des eaux de surface et la salinisation de la nappe phréatique par infiltration de l'eau de mer en sont des exemples bien connus. Il faudra prendre à temps des mesures radicales pour maîtriser ou prévenir cette dégradation et cette pollution de l'environnement.
- L'infrastructure matérielle; l'amélioration des équipements E/S aura des effets encore plus positifs sur le bien-être et la santé publique si l'on met parallèlement tout en oeuvre pour améliorer les conditions d'habitat et parvenir à un certain progrès économique.
- La santé; les soins de santé primaires et, dans une beaucoup moins grande mesure, les soins curatifs sont complémentaires des travaux E/S. Si les soins de santé primaires sont efficaces, ils contribueront à leur tour à l'efficacité des travaux dans le secteur E/S.

3. LA PARTICIPATION NÉERLANDAISE - LES PRINCIPES, LES OBJECTIFS ET LES DIRECTIVES

3.1. La participation néerlandaise

Les Pays-Bas participent, depuis quelques années déjà, à l'amélioration des équipements E/S dans plusieurs pays en voie

de développement. Ces dernières années, les activités dans le secteur E/S ont mobilisé chaque année la somme de 100 à 150 millions de florins.

Outre la contribution financière provenant des fonds publics, il y a la participation de nombreux instituts, établissements d'enseignement et bureaux. Le secteur privé s'intéresse de plus en plus à la question et désire lui aussi contribuer au développement du secteur, par exemple en établissant des relations soit au niveau des entreprises, soit au niveau des particuliers.

Les Pays-Bas financent dans les pays en voie de développement des projets E/S à la fois nombreux et divers, allant de simples projets à but spécifique - par exemple l'étude de la nappe phréatique dans une région donnée ou l'envoi en mission d'un spécialiste qui assistera une organisation E/S nationale - jusqu'à la préparation et l'exécution d'un projet multidisciplinaire et intégré comprenant l'alimentation en eau, la construction d'installations sanitaires, le drainage des eaux de surface et l'évacuation des déchets avec, en plus, des campagnes d'information sur l'hygiène et le fonctionnement optimal. Les fournitures de biens, notamment les pièces détachées, les appareils, les matériels, etc. sont également financées.

3.2. Les principes

Les Pays-Bas continueront à mobiliser pour le secteur E/S aussi bien leurs spécialistes que les moyens financiers disponibles. En raison des restrictions financières, il faudra faire un certain nombre de choix qui seront guidés par les considérations et critères suivants:

- La priorité sera accordée aux pays avec lesquels les Pays-Bas ont déjà des relations durables de coopération, c'est-à-dire les pays et les régions couverts par un programme.
- Dans ces pays et régions, on se concentrera de préférence - en concertation et en accord avec les autorités nationales - sur des zones délimitées, par exemple certaines régions, districts, centres régionaux ou petites villes.
- Les activités financées par les Pays-Bas devront s'intégrer dans le programme d'action et dans les plans de développement E/S du ou des partenaires local/locaux et des Pays-Bas. Si ces programmes ou plans n'existent pas, il faudra en encourager la mise au point. La participation des Pays-Bas fera l'objet d'un accord de préférence pluriannuel. En règle générale, il faudra spécifier les différents travaux, les acteurs et l'apport financier, matériel et professionnel des parties coopérantes et se mettre d'accord sur ces éléments avant le lancement des activités.
- Les travaux entrepris devront autant que possible aboutir à des résultats concrets et appréciables. Les travaux et études préparatoires - portant par exemple sur les besoins

d'une catégorie de la population en matière d'amélioration des équipements déjà en place, ou sur la détection de réserves d'eau souterraine - ne pourront bénéficier de l'aide néerlandaise que si ces travaux et études pourront aboutir à des plans concrets d'exécution.

- Les travaux financés par les Pays-Bas devront contribuer à la poursuite autonome des activités. L'assistance néerlandaise devra par conséquent tenir compte de la capacité locale. Le transfert de connaissances et les démonstrations techniques demeureront les éléments-clés de l'assistance néerlandaise.

3.3. Les objectifs

L'objectif général que poursuivent les Pays-Bas dans le secteur E/S consiste à contribuer à l'amélioration durable et efficace de la santé et des conditions de vie, notamment des populations les plus déshéritées, en milieu rural, dans les centres régionaux et les villes intermédiaires.

Les objectifs spécifiques peuvent viser à améliorer la quantité, la qualité ou l'accessibilité de l'eau potable ainsi que des installations sanitaires. L'exploitation rationnelle et la gestion efficace de la nappe phréatique ou des eaux de surface ainsi que les travaux consistant à améliorer la collecte et/ou l'assainissement des déchets et à prévenir ou à réduire la pollution de l'environnement font également partie intégrante du secteur E/S.

3.4. Les directives

Deux des objectifs généraux de la politique néerlandaise sont la durabilité et l'efficacité. Au chapitre 2, nous avons présenté en détail les éléments - notamment la participation, l'appui des institutions, l'amortissement des dépenses, la coordination, la gestion efficace, etc. - qui influent sur la durabilité et l'efficacité des travaux E/S. Quelle attention faut-il accorder à chacun de ces éléments? Cela dépend évidemment dans une large mesure de la situation locale. Pour certains projets, la participation active des usagers constituera l'élément central tandis que dans d'autres, la formation et le développement des institutions demandera beaucoup d'attention; dans d'autres projets encore, il faudra assurer une bonne coordination entre plusieurs instances coopérant aux projets, par exemple en instituant un comité directeur (Steering Committee).

Pour chaque projet, il faudra examiner scrupuleusement quels éléments (participation, amortissement des dépenses, coordination, etc.) devront retenir tout particulièrement l'attention et comment cette dernière devra être concrétisée, par exemple en faisant des études préparatoires, en établissant des directives pour le financement des travaux d'entretien, etc.

Les directives générales néerlandaises indiquées ci-après s'appliquent aux éléments que nous avons déjà décrits au chapitre 2:

3.4.1. La participation de la population

Les Pays-Bas reconnaissent l'importance de la participation active des usagers, depuis la préparation des travaux jusqu'à l'utilisation et l'entretien des équipements E/S.

Les Pays-Bas reconnaissent que plusieurs pays devront adapter leur politique nationale pour optimiser la participation des usagers. Pour mener à bien ce travail, plusieurs pays en voie de développement ont reçu l'aide, avec succès, d'institutions internationales, notamment l'OMS et la Banque Mondiale. Dans la mesure du possible, ce travail bénéficiera de l'aide financière néerlandaise dans les pays où les Pays-Bas sont déjà actifs dans le secteur E/S.

Les projets E/S financés par les Pays-Bas devront être régis par le principe que les usagers devront jouer un rôle maximal dans la préparation, l'exécution et surtout l'entretien. Cela signifie concrètement que:

- a. pendant la phase préparatoire, la nécessité d'améliorer les équipements E/S sera évaluée en coopération avec les (futurs) usagers en procédant à des études préliminaires. En outre, le choix de la technologie, le degré et la forme de participation ainsi que l'emplacement des installations seront décidés en étroite concertation avec les usagers et surtout avec les femmes;
- b. dans le cas d'équipements techniquement simples, notamment dans les zones rurales peu peuplées, mais aussi dans les centres régionaux et les petites villes, on s'efforcera - pour autant que cela soit possible sur les plans technique et organisationnel, de confier la gestion aux usagers. L'assistance externe devra en principe être temporaire et limitée;
- c. la participation active des femmes devra retenir tout particulièrement l'attention;
- d. pour accroître l'efficacité des équipements améliorés, les campagnes d'information sur les relations entre les équipements améliorés, le fonctionnement optimal, l'hygiène et la santé devront faire partie intégrante des travaux de préparation et d'exécution des projets E/S.

3.4.2. L'amortissement des dépenses

Les Pays-Bas continueront à appliquer le principe selon lequel les coûts de fonctionnement et d'entretien seront à la charge des usagers ou des autorités nationales. Les Pays-Bas stimuleront la pleine et entière indépendance financière du secteur E/S. Cela implique qu'il faudra inciter les usagers ou les organisations E/S nationales à payer aussi les intérêts et les amortissements. Lorsque cela ne sera pas possible en première instance, il faudra avoir recours à des dons. Les propositions de projet - qui se fonderont sur des études préliminaires socio-économiques - seront le moyen d'évaluer les possibilités à la fois sociales et économiques des usagers et la rentabilité des projets ainsi que d'indiquer qui paiera

les coûts de fonctionnement et d'entretien et selon quelles modalités. Il faudra par conséquent se mettre préalablement d'accord avec les usagers et les autorités nationales sur les tarifs à appliquer et sur le mode d'encaissement des redevances pour au moins le fonctionnement et l'entretien.

Si les études préliminaires révèlent que les coûts de fonctionnement et d'entretien ne peuvent raisonnablement être payés par les usagers ou les organisations E/S responsables - c'est-à-dire que les coûts dépassent les 3 à 5% du budget familial moyen -, le projet ne sera pas exécuté, à moins que ces coûts puissent probablement être financés dans un délai raisonnable par les usagers et/ou les organisations responsables.

Des prestations de service à la fois durables et de qualité dépendent d'une saine gestion financière et économique. Il importe d'introduire un système permettant de couvrir au moins les coûts de fonctionnement et d'entretien. Pour les équipements en milieu rural, l'introduction de ce système devra se faire en étroite coopération avec les usagers et avec les pouvoirs publics qui stimuleront, contrôleront et conseilleront, fonctions dans lesquelles ils pourront temporairement être assistés d'experts étrangers (néerlandais).

3.4.3. L'évolution institutionnelle et le transfert de connaissances

Les moyens financiers des autorités centrales étant toujours limités, et aussi pour des raisons de socialisation, les Pays-Bas soutiennent la tendance actuelle consistant à décentraliser les organisations E/S nationales, c'est-à-dire à déléguer les responsabilités de l'échelon national, par exemple à l'échelon des usagers. En outre, les Pays-Bas apporteront leur appui aux initiatives qui consistent à confier au secteur privé les travaux qui s'y prêtent, par exemple la production de pompes manuelles, de matériel de forage, etc., ou bien l'exécution de travaux de construction.

Les experts néerlandais pourront, le cas échéant, émettre des avis sur les modalités de décentralisation des responsabilités. Les experts néerlandais peuvent également contribuer largement à la formation des personnels à tous les niveaux.

Dans les secteurs privé et semi-public, les connaissances et les expériences recueillies par les Pays-Bas sont déjà mises à profit pour un grand nombre d'activités, notamment pour émettre des avis sur les formes de gestion telles que les accords de jumelage et les affaires de participation (joint ventures). Les expériences positives qui ont été faites lors des formations pratiques de personnel d'entreprises dans le secteur de l'eau sont un stimulant pour encourager et pour suivre ces activités.

L'importance des nouveaux équipements E/S devra correspondre à la capacité institutionnelle actuelle ou future afin de pouvoir utiliser et entretenir correctement les équipements améliorés. La capacité institutionnelle des instances E/S locales devra par conséquent être établie pendant la phase

préparatoire. Il sera alors possible d'établir des plans réalisables (notamment du point de vue budgétaire) pour l'évolution institutionnelle à long terme. Ces plans devront indiquer de façon aussi concrète et détaillée que possible les fonctions (à tous les échelons) des organisations E/S nationales.

Des experts étrangers pourront être temporairement mobilisés pour la planification ainsi que pour la formation pratique et le transfert de connaissances.

3.4.4. La technologie

Les Pays-Bas encourageront et, si possible, financeront des programmes de recherche pour mettre au point des techniques E/S simples et peu coûteuses pour les groupes les plus défavorisés dans les pays en voie de développement.

La fabrication commerciale locale sera également stimulée. On pourra envisager, le cas échéant, d'apporter une aide limitée dans les domaines de la formation à la gestion ou de la mise au point d'un produit.

Les critères majeurs indiqués ci-après présideront à la sélection des équipements:

- la possibilité locale d'entretenir correctement les installations;
- des prestations de service adéquates à un prix raisonnable pour les utilisateurs.

3.4.5. Une évolution équilibrée

Les Pays-Bas préconisent d'améliorer aussi bien l'approvisionnement en eau que les installations sanitaires, le drainage et l'évacuation des déchets afin de parvenir à un certain équilibre, que ce soit dans les zones urbaines ou en milieu rural.

Il faudra par conséquent stimuler la coopération et la coordination actives et efficaces entre les organisations E/S nationales.

Pendant la phase préparatoire, il faudra encourager la planification intersectorielle en combinaison avec les campagnes d'information.

Il faudra signaler, avant même l'exécution des travaux, aux autorités compétentes et responsables les éventuelles conséquences négatives sur l'environnement des projets financés par les Pays-Bas visant à exploiter la nappe phréatique ou les eaux de surface ou bien aboutissant aux rejets d'eaux résiduelles ou à la production de déchets. Cette information devra être complétée par des avis sur la façon de limiter les effets négatifs, par exemple en introduisant un système d'autorisations pour les prélèvements d'eau ou un système de redevances pour les décharges publiques.

3.4.6. La coordination et la coopération

Les Pays-Bas stimuleront activement la coordination et la coopération entre les pays donateurs. Ils entendent également renforcer la collaboration et les concertations avec les organisations internationales telles que le PNUD, l'OMS et la Banque Mondiale. A cet égard, les Pays-Bas continueront à participer activement aux concertations internationales sur les politiques et les stratégies sectorielles, comme ce fut le cas notamment pendant la Décennie Internationale de l'Eau.

Dans les régions et les pays couverts par un programme, il faudra renforcer la coopération avec les groupes consultatifs pour les projets de développement par secteur (Sector Development Teams) de la Banque Mondiale et il faudra participer activement aux débats sur la politique sectorielle entre les pays donateurs et les pays recevant l'aide.

Il faudra également, dans le cadre des projets, stimuler le transfert d'informations et de connaissances entre les organisations nationales et internationales et rassembler des données pertinentes (automatisation et bibliothèques) en tant que partie intégrante des projets.

4. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

La réalisation des objectifs et l'application des directives du secteur E/S - que nous avons présentées au chapitre 3 du présent rapport - devront répondre aux lignes directrices suivantes:

1. Pour les régions et les pays couverts par un programme dans lequel les Pays-Bas financent le secteur E/S, le programme d'action inclura un paragraphe spécialement consacré au secteur E/S dans lequel seront décrits les objectifs et les principaux aspects de la coopération bilatérale dans ce secteur.
2. En collaboration avec les pays et régions couverts par un programme dans lequel les Pays-Bas financent le secteur E/S, il sera établi des plans sectoriels pluriannuels pour chaque pays et notamment pour les régions sélectionnées à l'intérieur d'un pays. Ces plans indiqueront les objectifs généraux et spécifiques du programme, ainsi que les activités à entreprendre, les acteurs et les moyens à mobiliser. Il faudra également préciser la relation avec d'autres secteurs tels que la santé publique, l'agriculture, le développement rural, etc. et les effets sur l'environnement. Les plans sectoriels devront être régulièrement adaptés. Se fondant sur ces plans, les Pays-Bas seront en mesure de prendre des engagements pluriannuels.
3. En concertation avec les ambassades des Pays-Bas, les autorités nationales joueront le rôle majeur dans l'identification des activités. Un certain nombre de spécialistes du secteur seront recrutés pour cette fonction ainsi que pour les concertations avec les autorités nationales sur les directives néerlandaises. Pour assurer le suivi des projets en cours d'exécution et pour en établir des rapports, on fera appel à des spécialistes indépendants qui ne sont nullement associés à l'exécution des projets.

**De façon générale, les travaux d'exécution seront confiés
au secteur privé après appel d'offres.**

*